

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 29/02/2024 - 1620 - 1971 B 00008 - 087 180 089 - OSE AUDIT



1AF/00/38/99/21

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

44 rue de la Bretonnerie - BP 92015
45010 ORLEANS CEDEX 1

R.G: 2024001175
PRO: 2024PRO000005

ORDONNANCE EN PROROGATION DE DELAI

Nous, **Monsieur Jean-Pierre BOISSEAU**, Vice-Président du Tribunal de Commerce d'Orléans,

Assisté de **Madame Sylvie VATINEL**, Greffier,

Vu la requête déposée le 27 février 2024 et les motifs y exposés,
Vu les articles L 223-26 ou L 225-100 du Code de Commerce,

AUTORISONS la société:

MICHEL CREUZOT AUDIT,
338 rue Odette Toupense 45160 Olivet
RCS: 087 180 089
Gestion: 1971B00008

à proroger jusqu'au

31 février 2024

le délai dans lequel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés,

Mettons les dépens taxés et liquidés à la somme de 36,25 euros à la charge de la requérante.

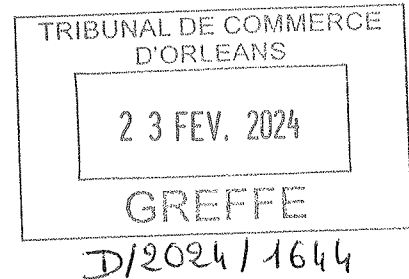
Le Greffier,
Madame Sylvie VATINEL

Orléans le

28 février 2024

Le Vice-Président,
Monsieur Jean-Pierre BOISSEAU

MICHEL CREUZOT AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 316 000 euros
Siège social : 338 Rue Odette Toupense, 45160 OLIVET
087180089 RCS ORLEANS



REQUÊTE

à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de ORLEANS

La soussignée Sandrine LETOFFE,

Agissant en qualité de Directrice Générale de la société MICHEL CREUZOT AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 316 000 euros, dont le siège social est 338 Rue Odette Toupense, 45160 OLIVET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 087180089 RCS ORLEANS,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société MICHEL CREUZOT AUDIT a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 30 septembre 2023,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

La société et plus généralement le groupe dont elle fait partie est actuellement en cours de réorganisation de son activité et sa capitalisation, de telle sorte que l'arrêté des comptes définitif est actuellement impossible.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société MICHEL CREUZOT AUDIT qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023, conformément aux statuts de ladite Société.

Fait à OLIVET
Le 20 février 2024

Sandrine LETOFFE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Letoffe", written over the printed name and title.